

# **RUBIS**

Société en commandite par actions au capital de 108 042 380 €

Siège social : 105 avenue Raymond Poincaré, 75116 Paris

RCS 784 393 530 Paris

Attestation des Commissaires aux comptes sur les  
informations communiquées dans le cadre de  
l'article L. 225-115 5° du Code de commerce  
relatif au montant global des versements effectués  
en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du  
Code général des impôts pour l'exercice clos le  
31 décembre 2015

SCP MONNOT & GUIBOURT

MAZARS

**RUBIS**

*Assemblée Générale  
d'approbation des  
comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2015*

**Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Collège de la Gérance. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de Commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Sur la base de nos travaux nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 428 157 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

**RUBIS**

*Assemblée Générale  
d'approbation des  
comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2015*

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Meudon et Courbevoie, le 25 avril 2016

Les Commissaires aux comptes,

**SCP MONNOT & GUIBOURT**



Jean-Louis Monnot

**MAZARS**



Ariane Mignon



Pierre Sardet



Nous soussignés, Messieurs Gilles GOBIN et Jacques RIOU, Associés Gérants de la société RUBIS – 105, avenue Raymond Poincaré – 75116 PARIS, certifions que le montant des dépenses prises en charge au titre du mécénat et dons, ouvrant droit aux déductions fiscales visées à l'article 238 bis 1° et 4° du Code Général des Impôts, s'est élevé à 428 157€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Fait à Paris, le 25 avril 2016

Monsieur Jacques RIOU  
Associé Gérant

Monsieur Gilles GOBIN  
Associé Gérant

**LISTE DES ACTIONS NOMINATIVES DE PARRAINAGE ET DE MECENAT**

AMREF  
CAVEX  
Rubis Mécénat  
Association l'Ecole à l'Hopital  
Viens lire au Louvre  
Association Lyne Gueroult  
Essec  
IMS Sport  
Mercy Ships  
Association Lyne Gueroult

**Montant total versé au 31/12/2015 : 428 157 euros**